

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Societe nationale des poudres et explosifs : Charente

Question écrite n° 3196

Texte de la question

M Georges Chavanes appelle a nouveau l'attention de M le ministre de la defense sur la situation preoccupante de l'etablissement d'Angouleme de la Societe nationale des poudres et explosifs (SNPE). L'evolution du carnet de commandes de l'etablissement est inquietante et laisse redouter que la SNPE ne se trouve a nouveau dans l'obligation de reduire ses effectifs. Il lui demande instamment de tout mettre en oeuvre pour que les effectifs de l'etablissement d'Angouleme soient, cette fois, imperativement maintenus intacts. Pour cela, il propose : 10 de developper une action commerciale intense ; 20 de creer a Angouleme un deuxieme centre Autopropulsion de la SNPE (cout d'investissement : 30 millions de francs) et de ce fait de mettre en concurrence cet etablissement avec celui de Saint-Medard ; 30 de realiser un investissement complementaire de 8 millions de francs pour industrialiser des nitragols G et des explosifs a liants nitres ; 40 d'intensifier les recherches pour permettre a l'etablissement d'Angouleme d'elargir son plan de charge. Ces quatre propositions permettraient, si elles etaient retenues, de garantir l'avenir de l'etablissement et de rassurer le personnel, juste titre inquiet de la situation. Enfin, il lui demande de confirmer, solennellement, comme l'avait fait son predecesseur, que l'etablissement d'Angouleme sera, en toutes hypotheses, maintenu en activite avec un effectif equivalent a celui d'aujourd'hui, soit 600 personnes.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis plusieurs annees, la Societe nationale des poudres et explosifs (SNPE) a engage un certain nombre d'actions qui repondent aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire. Des efforts incontestables sont deployes par la societe sur le plan commercial mais ils se heurtent a la reduction actuellement constatee des marches concernant certains des produits traditionnels d'Angouleme. L'etude de l'implantation sur le site d'un deuxieme pole « autopropulsion » a ete effectuee en 1987 mais, compte tenu de l'insuffisance des perspectives de ventes des produits concernes, la realisation d'un tel investissement, dont le cout global serait significativement plus eleve que celui indique par l'honorable parlementaire, ne pourrait qu'amplifier la surcapacite de production deja existante a l'usine de Saint-Medard et engendrer des surcouts d'exploitation qui penaliseraient dangereusement la societe deja confrontee a une situation industrielle et financiere difficile. Les etudes et developpement conduits a Angouleme representent pres de 20 p 100 de l'activite de l'etablissement, ce qui temoigne du souci de la SNPE et de la defense qui finance la majeure partie de ces travaux de conforter l'avenir de ce site. Le ministere de la defense s'attache a ce que toutes les voies permettant de garantir l'avenir de l'etablissement d'Angouleme soient explorees. Il le fait avec le souci de ne pas compromettre la competitivite de l'entreprise, condition necessaire de son developpement et, a terme, gage du maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : M. Chavanes Georges
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE3196

Numéro de la question : 3196

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2709